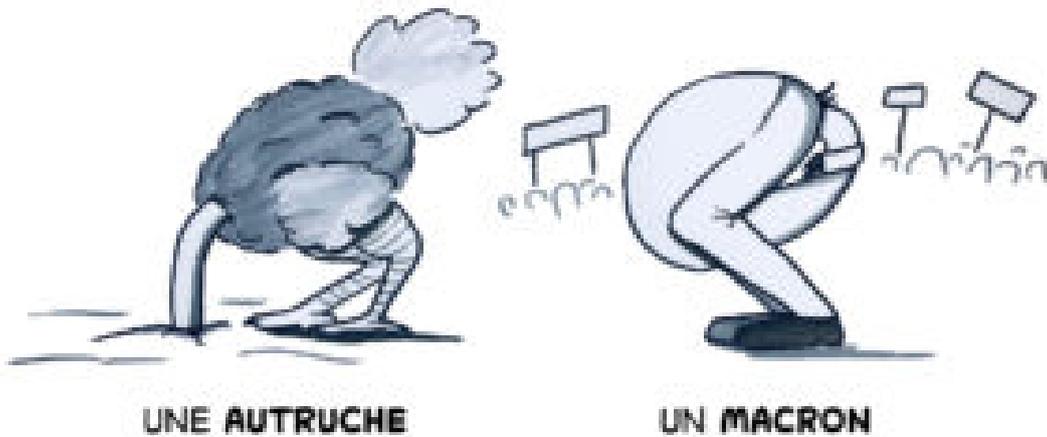


Alerte : la politique de Macron, un danger pour la France!

[Voir vidéo.](#) Dans ses discours, Congrès de Versailles et interventions lors des différents débats, E Macron ressort les mêmes vieilles recettes que ses prédécesseurs. Déjà dans les années 70, le chancelier allemand Schmitt avait décrété « les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après demain ». Si les profits ont bien augmenté, ce n'est pas le cas des investissements et quant aux emplois, on attend toujours! Mais le plus de E Macron c'est qu'il amplifie cette politique à un niveau jamais égalé et qu'il l'argumente avec des contrevérités flagrantes, frisant la malhonnêteté intellectuelle. Nous présentons quelques paragraphes de son discours du 9 juillet 2018 à Versailles devant les députés et sénateurs, pour les confronter à la réalité des faits et démontrer l'imposture de ses affirmations.

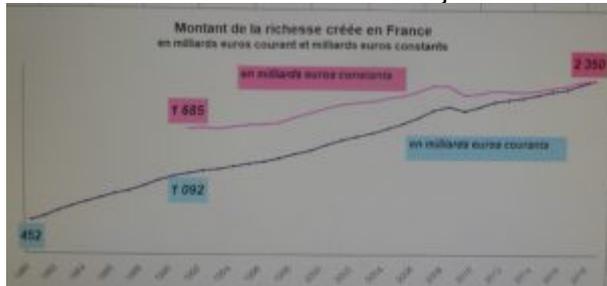


©CUISSINESDES PATRONS.COM

Premier paragraphe

Si l'on veut partager le gâteau, la première condition est qu'il y ait un gâteau. Et ce sont les entreprises, rassemblant actionnaires, dirigeants et travailleurs, ce sont les producteurs qui font ce gâteau et personne d'autre. Il est mensonger de défendre les salariés si on ne défend pas l'entreprise.

Deux graves contrevérités. D'une part, la richesse à partager existe, elle s'appelle en France, le produit intérieur brut (PIB) constitué de la somme des valeurs ajoutées des entreprises et administrations.

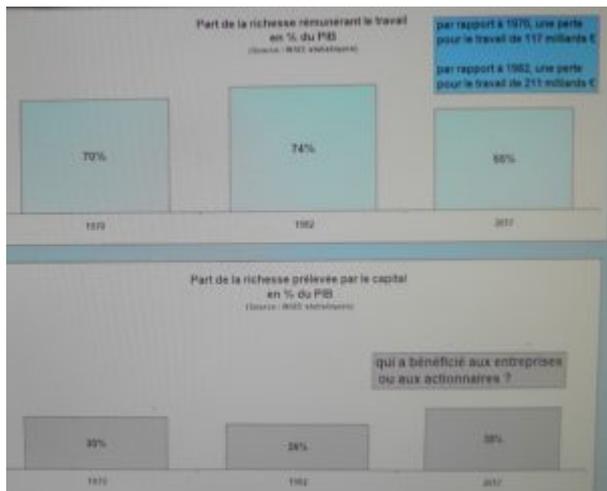


Dans ce graphique, issu des données de l'INSEE, le produit intérieur brut est

de 2 350 milliards € en 2018 et en progression constante depuis 1980. Afin d'effectuer une comparaison pertinente, il faut éliminer les effets de la hausse des prix, c'est la courbe rose, dans laquelle on peut lire qu'entre 1991 et 2018, le PIB a augmenté de 40%. D'autre part, la défense des salariés ne s'oppose pas à celle de l'entreprise, les salariés ont comme priorité la préservation de leur emploi et donc la survie de l'entreprise. - Dans certaines entreprises, les salariés ont accepté des baisses de salaires en contrepartie d'une garantie de maintien de l'emploi, et dans plusieurs cas, ce sont les dirigeants qui n'ont pas tenu leur engagement et ont fermé l'entreprise. - Les entreprises, dans lesquelles ce sont les salariés qui décident, les SCOP, ont une durée de vie supérieure à celle des entreprises gouvernées par des actionnaires, ces derniers cherchant surtout à réaliser un maximum de gain en un minimum de temps, fragilisant ainsi considérablement les entreprises.

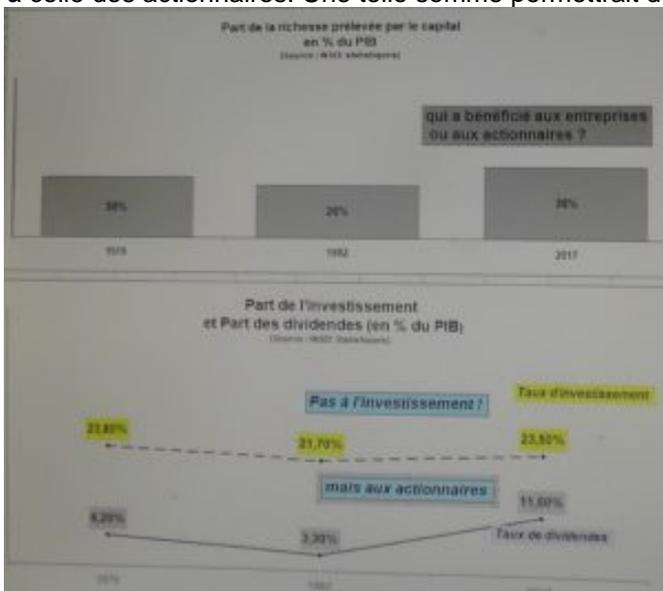
Deuxième paragraphe

Il est impossible de distribuer quand on ne produit pas assez. L'argent qui s'investit, qui circule, qui crée de l'emploi n'est pas celui qu'on thésaurise jalousement. C'est pourquoi ceux qui risquent, qui osent, qui entreprennent doivent nous trouver à leurs côtés.



FAUX! Le problème actuel ne réside pas dans le montant de la richesse

produite, mais dans sa répartition. Dans ces deux graphiques, il apparaît clairement que la part (dans le PIB) de la rémunération du travail est en baisse, de 5 points comparé à 1970 et de 9 points comparé à 1980. Si on traduit ces points en euros, cela représente un montant de 211 milliards annuel (2018/1980) transféré de la poche des travailleurs et de la collectivité à celle des actionnaires. Une telle somme permettrait d'augmenter le SMIC, les retraites, d'améliorer les services



publics ...

FAUX, parce que l'augmentation de l'épargne n'a pas servi à

l'investissement, son taux stagne à 23%, mais aux dividendes, ces derniers alimentant la spéculation boursière, source de crises financières à répétition.

Troisième paragraphe

Or, la clé d'une économie forte, c'est l'investissement. C'est pourquoi dès les premières semaines, nous avons revu la taxation des produits de l'épargne et réformé l'impôt sur la fortune, non pas, comme je l'entends parfois, pour favoriser les riches, mais pour favoriser les entreprises.

Outre les arguments précédents, on peut noter que E Macron n'est pas à une contradiction près. Au mois de décembre 2018, le gouvernement avait décidé de taxer les investissements des SCOP, les seules entreprises qui réalisent de véritables investissements productifs. Suite à un vent de fronde contre une telle mesure, le gouvernement a fini par l'abandonner. Mais cet épisode indique que E Macron ne cherche pas à favoriser les investissements mais bien ses riches amis, financeurs de sa campagne électorale.

Quatrième paragraphe

Libérer l'investissement en France par une fiscalité adaptée, compétitive, c'est ainsi faire revenir dans notre pays les investisseurs étrangers qui l'avaient quitté.

Premier mensonge : Il est faux d'affirmer que la fiscalité pénalise les entreprises, pour 3 raisons.

Poste	Exercices		1 ^{er} 2015		31 ^{er} 2016		31 ^{er} 2017	
	2014	2013	2015	2014	2016	2015	2014	2013
Impôt sur les sociétés	75,9	72,5	73,1	6,8	76,1	74,2	74,2	74,2
Impôt sur les bénéfices	28,7	24,9	28,7	2,2	31,9	31,9	31,9	31,9
Taux d'imposition en conséquence sur les produits évaluable (taux effectif)	37,8	34,3	39,3	33,3	41,9	43,1	43,1	43,1
Taux sur le revenu global (taux effectif)	12,4	14,6	13,7	2,4	16,0	16,0	16,0	16,0
Taux sur le revenu global (taux effectif)	22,4	26,1	23,8	3,7	25,9	25,9	25,9	25,9
Recettes fiscales totales (1)	285,8	280,6	292,8	6,2	318,9	318,9	318,9	318,9
Recettes fiscales totales (2)	13,8	13,3	13,4	0,5	12,3	12,3	12,3	12,3
Chiffres de 2017 à 2018	2017	2018	2018	0,9	2018	2018	2018	2018

Ce tableau issu d'un document de l'Assemblée nationale, indique que la

fiscalité pénalise le consommateur avec une TVA qui représente 52% des recettes fiscales, alors que l'impôt sur les sociétés n'en représente que 8%. Depuis 40 ans, le taux d'imposition des bénéficiaires des entreprises est passé de 50% dans les années 80 à 28% aujourd'hui et bientôt à 25%. Les entreprises pratiquent l'évasion fiscale à grande échelle, entre 80 et 100 milliards € par an, en transférant leurs résultats dans les holdings implantées dans les paradis fiscaux et elles le font en toute impunité, car les effectifs de contrôleurs fiscaux n'ont pas cessé de diminuer, comme l'indique ce rapport du syndicat sud solidaires des

le nombre d'entreprises, soumises ou non à la TVA et à l'IS, augmente sensiblement, comme celui du nombre de contribuables à l'IR.
 • le nombre et la proportion des contrôles, sur place (contrôle fiscal externe, CFE) et sur pièces (CSP), diminue, parfois très fortement et ce, quelle que soit la base sur laquelle l'évolution est calculée (données des rapports d'activité de la DGFiP et des projets de lois de finances).

En moyenne, en matière d'IS, le taux de couverture du CFE (le ratio entre le nombre de vérifications et le nombre d'entreprises soumises à l'IS) est passé de 3,17 % en 2008 à 2 % en 2016 et de 7,16 % en 2008 à 3,37 % en 2016 en matière de CSP. En moyenne, une entreprise pouvait donc faire l'objet d'un CFE tous les 31 ans en 2008 mais tous les 50 ans aujourd'hui (tous les 34 ans en 2008 et tous les 29 ans et demi en 2016 pour un CSP avec rectification).

En moyenne, en matière de TVA, le taux de couverture du CFE (le ratio entre le nombre de vérifications et le nombre d'entreprises soumises à la TVA) est passé de 1,18 % en 2008 à 0,77 % en 2016 et en matière de CSP, il passait de 2,01 % en 2008 à 0,91 % en 2016. En moyenne, une entreprise pouvait donc faire l'objet d'un CFE tous les 94 ans en 2008, mais tous les 129 ans aujourd'hui (tous les 53 ans en 2008 et 107 ans en 2016 pour un CSP avec rectification).

Enfin, en matière d'IR (et d'impôts patrimoniaux), le nombre d'occurrences de la situation fiscale personnelle passe de 4,156 en 2008 à 3,613 en 2017 tandis que le ratio entre le nombre de CSP et le nombre d'articles à l'impôt sur le revenu passait de 2,24 % en 2008 à 1,51 % en 2016. En moyenne, un contribuable ne pouvait presque jamais d'ESPF (0,011 % des contribuables en 2008, 0,003% en 2016), il pouvait faire face à un CSP tous les 44 ans en 2008 et tous les 65 ans en 2016.

La démission est nette et s'accroît entre l'évolution du taux fiscal et la présence du contrôle fiscal.

finances publiques.

Deuxième mensonge sur le rôle de ceux dénommés

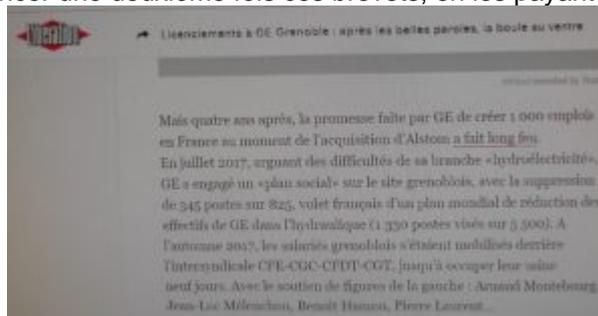
« investisseurs étrangers » Ces derniers ne viennent pas pour investir mais pour spéculer sur nos entreprises et parfois les fermer. Parmi les nombreux exemples de leurs méfaits, on en retiendra deux, car récents et pilotés par E Macron. La vente de l'aéroport de Toulouse à des « investisseurs chinois » en avril 2015, pour un montant de 308 millions €, se révèle 3 ans après, être un échec selon un rapport de la Cour des Comptes. Cet article du Canard Enchaîné dénonce les profits engrangés par ce fond durant les 3 années de leur gestion : des dividendes, de 50 millions €, vidant les caisses de l'aéroport, et un projet de



revente à 500 millions €, soit une plus-value totale de 250 millions €

Le deuxième

exemple, c'est la vente en 2014 de la branche hydroélectricité d'Alstom de Grenoble, à l'américain Général Electric (GE), qui promettait de créer 1000 emplois sur le site dans les 4 années suivantes. Quatre ans plus tard, GE, non seulement n'a pas créé des emplois mais en a détruit 350. Faut-il préciser que cette vente a bénéficié à M. Bouygues qui a pu se débarrasser de ses actions dans de bonnes conditions. De plus, en rachetant cette branche d'Alstom, Général Electric est devenu propriétaire des brevets. Ceux-ci ont pourtant été établis en France, en partie aux frais de la collectivité par le biais du Crédit Impôt recherche. Et nous allons être contraints à l'avenir de financer une deuxième fois ces brevets, en les payant à Général Electric, qui, lui, n'a



pas tenu ses engagements en terme d'emploi.

Quand un dirigeant fait

d'aussi grossières erreurs, il démissionne, s'il a un peu d'intégrité et de dignité, ou il est viré, ou pour le moins, il change de politique. Mais E Macron persiste malgré ces deux échecs retentissants.

Cinquième paragraphe

Comment peut-on se loger, élever une famille quand on enchaîne perpétuellement des contrats de quelques jours ? Les règles de l'Assurance Chômage ont pu involontairement encourager le développement de ce qu'on appelle la permittence et de la précarité. C'est pourquoi je souhaite que les partenaires sociaux révisent les règles de l'Assurance Chômage afin que, dans cette période de reprise économique, nous puissions non seulement nous assurer qu'elles récompensent bien davantage la reprise d'activité, mais aussi qu'elles incitent à la création d'emplois de qualité.

Dans ce paragraphe, ce sont les salariés qui sont stigmatisés : ils accepteraient des contrats courts et précaires dans le seul but de bénéficier de l'assurance chômage entre deux contrats et donc pour les contraindre à prendre des CDI, il faut réduire les prestations chômage. Mais dans quel monde vivez vous M. Macron ? Les responsables des contrats courts , ce sont les entreprises et non les salariés. Votre mépris de classe et votre mauvaise foi dépassent les limites du supportable. Vous êtes le président prisonnier de vos généreux donateurs que vous encouragez à piller la France. Et il faudrait que cela cesse au plus vite.

Sources

URL de l'article : <https://www.cuisinedespatrons.com/alerte-la-politique-de-macron-un-danger-pour-la-france/>